

Accident de car scolaire en Eure-et-Loir : les pistes pour renforcer les contrôles de stupéfiants sur les chauffeurs

Le conducteur du car scolaire qui s'est renversé jeudi à Châteaudun, coûtant la vie à une lycéenne de 15 ans, avait consommé des stupéfiants avant l'accident, a confirmé le procureur de Chartres. Le drame a suscité l'émotion et l'indignation, relançant le débat sur les contrôles toxicologiques réalisés sur les chauffeurs.

Par **Camille Ducrocq**

Le 31 janvier 2025 à 17h29

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



Le chauffeur du bus scolaire a affirmé lors de sa garde à vue qu'il avait perdu le contrôle du véhicule après avoir voulu éviter une voiture. LP/Christophe Blondel

Réagir

Enregistrer

Écouter l'article

00:00/00:00

« Comment on peut encore accepter aujourd'hui qu'un accident de transport scolaire implique des stupéfiants au volant ? », s'indigne Pierre Chasseray, délégué général de l'association 40 millions d'automobilistes. [L'accident de car scolaire survenu jeudi près de Châteaudun](#) (Eure-et-Loir), qui a coûté la vie à [une lycéenne de 15 ans](#), a relancé le débat sur les contrôles toxicologiques réalisés sur les chauffeurs.

Les analyses sanguines du conducteur du car, âgé de 26 ans et inconnu de la justice, ont confirmé [le premier test salivaire](#) : il avait [consommé du cannabis](#) avant l'accident, a affirmé vendredi Frédéric Chevallier, procureur de la République de Chartres, dans un communiqué.

À lire aussi Accident de car mortel en Eure-et-Loir : « On a engagé trente-deux gendarmes sur les lieux »

Dans la foulée du drame, le ministre des Transports Philippe Tabarot a annoncé [un renforcement des contrôles des chauffeurs](#), notamment « au niveau des stupéfiants ». « Nous allons mener un certain nombre d'actions pour opérer des contrôles de plus en plus importants », a-t-il promis, sans préciser les mesures. « Malheureusement, ce qui avait été fait (...) contre l'alcool auprès d'un certain nombre de chauffeurs il y a quelques années, devra se faire au niveau des stupéfiants », a-t-il simplement ajouté.

Plus de contrôles routiers préventifs

Depuis 2015, les autocars affectés à un transport en commun de personnes doivent être obligatoirement équipés [d'un éthylotest antidémarrage \(EAD\)](#). Le conducteur doit souffler dans un boîtier, et l'équipement bloque automatiquement le démarrage du véhicule si l'alcoolémie est supérieure au taux autorisé de 0,10 mg par litre d'air expiré, explique [le gouvernement sur son site](#). « C'est très pratique parce que c'est systématique, reconnaît Ingrid Mareschal, directrice générale de la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV). Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'appareil équivalent aujourd'hui pour les stupéfiants. »

Des « travaux » sur le sujet existent, assure-t-elle néanmoins. Quant aux éventuels frais qu'une telle technologie pourrait engendrer - l'achat et la pose d'un EAD ayant coûté 1 000 euros par véhicule - « si on l'anticipe, le coût peut être absorbé facilement », selon elle.

Vidéo Lycéenne décédée, chauffeur positif aux stupéfiants... Ce que l'on sait de l'accident de car scolaire

2:07

Avant que cette technologie ne voie le jour, les professionnels du secteur assurent qu'il existe d'autres moyens pour renforcer les contrôles. Rémy Josseaume, avocat spécialiste en droit routier, appelle les pouvoirs publics [à « un peu plus systématiser les contrôles routiers »](#) sur les professionnels de la route, en particulier ceux qui ont la responsabilité de transporter des personnes, et surtout de manière préventive ». « Il ne peut pas y avoir un contrôle que quand il y a une infraction ou un accident », martèle-t-il.

Pierre Chasseray, de 40 millions d'automobilistes, veut même aller plus loin. Le président délégué général de l'association « plaide pour la création d'une brigade par département de police de la route, dédiée notamment à la traque des comportements dangereux et qui peut procéder à de véritables contrôles ». Il assure qu'il portera cette voix « prochainement » auprès des ministres de l'Intérieur et des Transports.

Des tests salivaires inopinés

Outre le renforcement des contrôles routiers, Rémy Josseaume milite aussi pour que les entreprises de transport « pratiquent davantage des contrôles stupéfiants sur leurs chauffeurs ». Il s'agit d'une « possibilité légale » qui peut être pratiquée selon certaines circonstances : il faut que ce soit écrit dans le règlement intérieur de l'entreprise ou dans le contrat de travail de l'employé,

que la personne contrôlée soit amenée à conduire des véhicules de l'entreprise et que la personne qui est contrôlée positive aux stupéfiants puisse solliciter une contre-expertise, détaille-t-il.

Newsletter Enquête en cours

Une plongée dans l'actualité des faits divers, pour éclairer la face sombre de notre époque



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

Selon Me Josseaume, certaines entreprises le pratiquent déjà, « soit en achetant eux-mêmes les tests salivaires, soit en faisant venir du personnel médical qui vient faire les prélèvements ». Ingrid Mareschal, de la FNTV, confirme : « On a de plus en plus d'entreprises qui font des contrôles de manière inopinée à la prise de service. » Sans vouloir rendre la mesure obligatoire, Me Josseaume estime qu'il « doit y avoir la possibilité de le faire de manière récurrente, voire quotidienne, surtout quand on transporte des enfants et qu'on constate une augmentation de la consommation de produits

Le Parisien Club Le Parisien Journal Rémy

[A la une](#) [En continu](#) [Paris & Île-de-France](#) [Faits divers](#) [Politique](#) [International](#) [Économie](#)

Pour Christophe Trebosc, secrétaire général de l'Association des transports éducatifs de l'enseignement public (ANAE) et sanctions c'est bien mais il faut avant tout responsabiliser les entreprises à développer une « véritable politique de prévention, de sensibilisation, d'information, de formation sur les risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants ».

La conduite sous stupéfiants étant une circonstance aggravante, le chauffeur de car scolaire impliqué dans l'accident à Châteaudun est en prison et 100 000 euros d'amende », selon Me Josseaume. Le chauffeur a demandé son placement en détention provisoire.

Ville, code postal...

75 · Paris

91 · Essonne

92 · Hauts-

93 · Seine-

94 · Seine-

95 · Val-

Marne

78 · Yvelines

95 · Marne

Transports

Toutes les actualités locales

[Voir tous les commentaires](#)

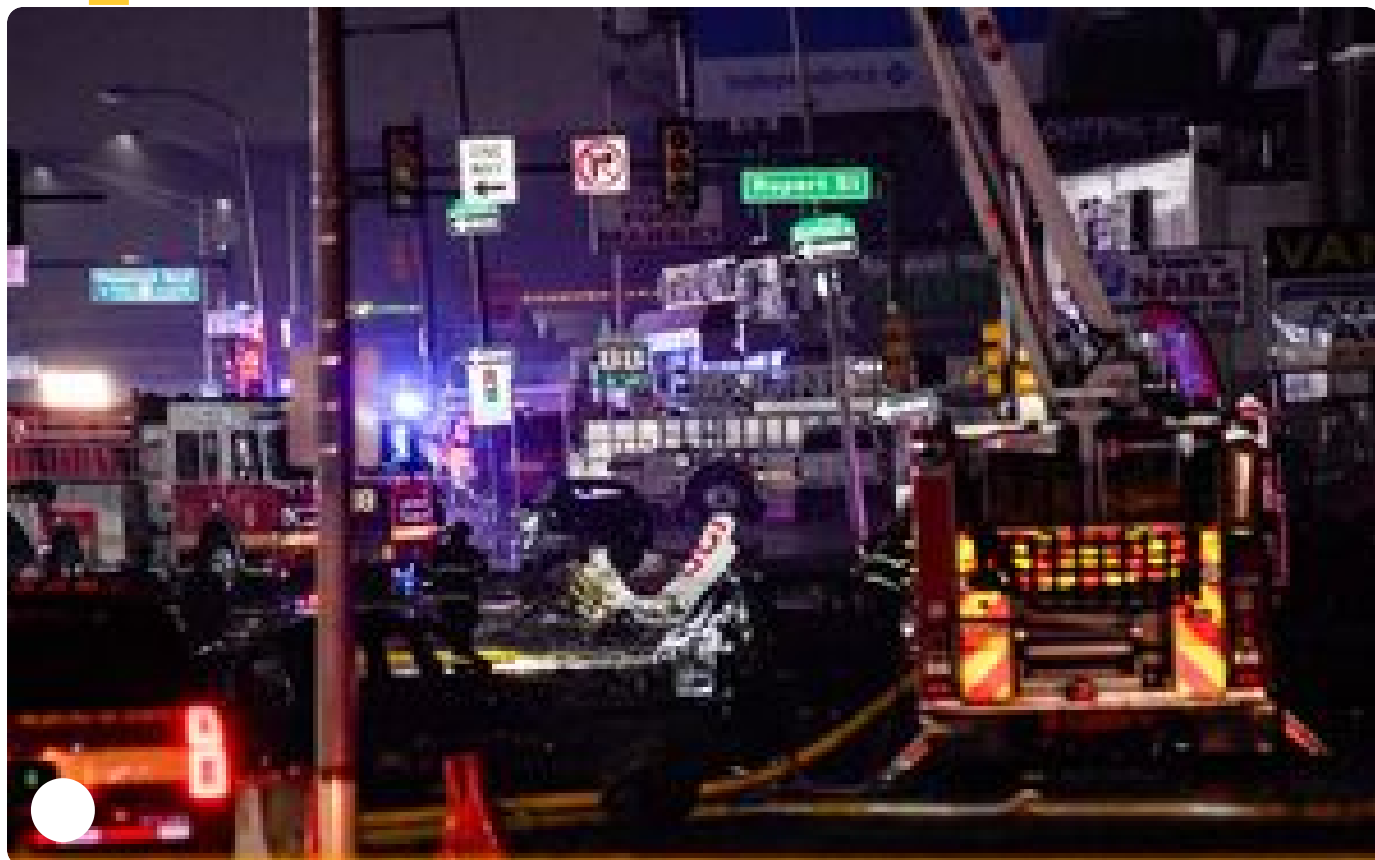
Faits divers >



« Les disparu.e.s de Nantes », la terrible affaire Troadec contée sur scène à la façon d'une complainte bretonne P



« Personne n'a souhaité ce qui est arrivé » : vingt-cinq ans de prison pour l'assassinat de leur beau-frère **P**



« Elle s'était battue pour survivre » : derrière le crash d'avion à Philadelphie, la terrible histoire d'une petite fille

Notre sélection



Interview

Nos rues toujours plus sales ? « Nettoyer toujours plus n'est pas la solution » P



Livret A, prix de l'électricité, des autoroutes et du tabac... Tout ce qui change aujourd'hui



Décryptage

« The Voice » 2025 : nouvelles règles, jury, ce qui vous attend pour la saison 14 P

Nos abonnés ont lu ensuite



Les résidents d'un Ehpad du Val-d'Oise surpris par un incendie au réveil, trois morts et neuf blessés



« Ofer Kalderon est libre ! » : les réactions après le retour du Franco-Israélien dans le cadre de la trêve à Gaza



Live

DIRECT. Otages libérés à Gaza : « Nous pouvons respirer à nouveau » : la joie « indescriptible » des proches de Keith Siegel

75 · Paris **Décryptage**

« C'est de pire en pire » : à Paris, les rues de plus en plus sales, à qui la faute ? **P**

« Ce ne serait pas responsable » : Lionel Jospin appelle la gauche « à ne pas voter la censure » du gouvernement

Exclusif

Prix de l'immobilier, transports, dynamisme... Où acheter une maison près de Strasbourg ? Notre classement exclusif **P**